

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/03/2011

Réception par le Prefet : 14/03/2011

Publication : 18/03/2011



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-3-2-2

Séance du vendredi 11 mars 2011

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

COLLOQUE PROFESSIONNEL DES SERVICES À LA PERSONNE

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général N° 2010-4-2-3 du 7 décembre 2010 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- d'attribuer à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Colmar et du Centre Alsace une subvention de 2 500 € pour 2011 au titre de l'organisation du colloque professionnel des services à la personne
- de prélever la dépense correspondante sur le programme F724, chapitre 65, fonction 90, nature 65738 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté